

HALLOWEEN 2022 : UNE CENTAINE DE PETITS DÉMONS



Renouant avec une tradition interrompue ces deux dernières années en raison de la pandémie et de ses restrictions, la commune, en partenariat avec le Centre Socio-Culturel du pays ménigoutais, a organisé le vendredi 28 octobre à la salle des fêtes une soirée Halloween. Une centaine d'enfants fièrement costumés a participé aux animations de 17 à 22 heures tandis que leurs parents dégustaient un vin chaud.



ÉOLIEN : AUDIENCE EN ATTENTE ET NOUVELLE AUTORISATION ACCORDÉE

Un mémoire a été récemment déposé par le ministère de la transition écologique dans l'affaire qui oppose l'association *Souffle du bocage de Saint-Germier* au Préfet des Deux-Sèvres pour le parc éolien de Pamproux. L'instruction étant close, la date de l'audience sera annoncée prochainement.

Un autre projet vient d'être accepté par la préfecture contre toutes attentes et surtout après des avis défavorables unanimes, y compris par la commune hôte : Les Forges. Une réflexion est en cours entre les différentes communes avoisinantes pour a minima déposer un recours gracieux auprès de Mme la Préfète afin qu'elle revienne sur cette autorisation. La crainte est que tous les projets Deux-Sévriens soient validés alors que les avis et les études y soient contraires...

AGENDA

Dimanche 8 janvier : REPAS COMMUNAL

Le déjeuner offert par la commune aux habitants du village aura lieu le 2ème dimanche de janvier à la salle des fêtes. Réservation : Yvette au 06 50 89 03 62.

Courant janvier : PLANTATIONS

Les conditions météo n'ayant pas permis de planter à la date prévue la cinquantaine d'arbres du futur verger situé près du parc de l'étang, la plantation par des bénévoles est reportée courant du mois de janvier sous une météo plus clémente.

ST-GERMIER 79 INFOS

Le bulletin communal des germariennes et germariens



© CANVAS

DANS CE NUMÉRO

CHANTIER DE LA HALLE: CINQ PRESTATAIRES DES DEUX-SÈVRES ET DE LA VIENNE

AMÉNAGEMENT DE LA PLACE : UN DÉBAT NÉCESSAIRE

RÉDUIRE L'ÉCLAIRAGE POUR ÉCONOMISER L'ÉNERGIE

En matière d'action locale, les choix de la

Communauté de communes Parthenay-Gâtine influent sur votre quotidien comme ceux de votre conseil. Le secteur de la Jeunesse fait partie de ses compétences, comme à Saint-Germier, de nos préoccupations. En 2022, la CCPG a voté le financement de trois projets majeurs pour l'amélioration des services :

- mise aux normes et agrandissement de 12 à 15 berceaux de la maison de l'enfance à Ménigoute pour un budget de 255 000€ HT,
- construction d'un nouveau centre de loisirs à Saint-Martin du Fouilloux (à la place de l'ancienne école) qui sera géré par le CSC du pays ménigoutais et permettra ainsi l'accueil de loisirs des mercredis après-midi et vacances scolaires (budget : 530 000€ HT),
- création d'un accueil périscolaire sous la forme d'un préau fermé situé dans la cour de l'école primaire (budget : 250 000 € HT).

Si des désaccords subsistent entre la CCPG et la commune, notamment sur le PLUI en cours d'élaboration qui semble privilégier le secteur de Parthenay au détriment du caractère rural de notre territoire, nous saluons ces projets tournés vers l'avenir et l'intérêt collectif. Je développerai les actions communales lors de notre repas du 8 Janvier auquel vous êtes toutes et tous conviés et en attendant ce moment de partage, le conseil et moi-même vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année.



© RÉMI RAPPE

Jean-François Lhermitte,
Maire

HALLE DE COEUR DE BOURG : les cinq prestataires sont issus des Deux-Sèvres et de la Vienne

Il aura fallu trois consultations pour choisir les entreprises du chantier de la halle ; entre expertise, prix, qualité, disponibilité et distance limitée.



Fin 2017, à l'occasion de l'enquête publique sur le PLU de Saint-Germier est apparue la nécessité de **créer un cœur de bourg**, qui au regard de la configuration du village, ne pouvait se situer qu'au **croisement des rue de l'Église et du Vieux Four**, autour de la rue principale et de ses bâtiments principaux, à savoir le **four à pain, le lavoir et le parc de l'étang**.

S'ensuivit une **longue réflexion**, animée par Franck Buffeteau, architecte-urbaniste, et de nombreuses réunions, qui aboutirent à définir ce **projet de halle ouverte et polyvalente**, servant à la fois de lieu de **rencontres** et d'**événements**, d'**abribus**, et de **bar participatif**.

MAÎTRISE FONCIÈRE ET SUBVENTIONS

Dans le même temps, les **procédures administratives** notamment d'expropriation, étaient menées à leur terme pour disposer de la **maîtrise foncière**. En parallèle, des **subventions de la région Nouvelle-Aquitaine et de l'État** étaient acquises après dépôt des dossiers par la mairie, assurant ainsi une partie du montant des travaux de ce chantier majeur.

La **pandémie ralentit le projet**, du fait qu'il était difficile d'**organiser la concertation nécessaire**. Le **permis de construire** du projet imaginé par la population avec l'aide d'Éline Bordier, architecte, fut toutefois **délivré en avril 2022**, tandis que l'**appel d'offres** était lancé pour l'ouverture des marchés.

La conjoncture s'avéra sur ce point très défavorable, puisque **trois consultations furent nécessaires pour choisir les cinq entreprises** qui vont participer à la réalisation de cet ensemble. Plusieurs critères ont freiné les candidatures au projet : la taille relativement minime du chantier, le délai de réalisation restreint, l'intervention chronologique et successive des différents corps d'artisans (d'abord le gros oeuvre, puis la charpente, puis la couverture...) impliquant une certaine adaptabilité et le besoin d'une proximité siège/chantier germarien.

Commencés fin janvier, **les travaux devraient s'étaler jusqu'au 14 juillet prochain, sauf imprévus** liés à la météo ou aux artisans.

LES ENTREPRISES DU CHANTIER DE LA HALLE

Gros œuvre maçonnerie
STPM, Saint Léger de la Martinière (79500)

Charpente
Etp Gauriau, l'Absie (79240)

Couverture
Etp Robert, Loudun (86200)

Serrurerie (réalisation du bar et de ses volets)
Clam&Cie, Neuville (86170)

Électricité, plomberie
Établissement Mimault frères, Rouillé (86480)

AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA HALLE : des questions qui attendent encore d'être résolues

La construction de la halle impose un aménagement spécifique de la place, soit un espace d'environ 1200 m² incluant la rue de l'église (depuis la cassure jusqu'à l'impasse de la forge), l'impasse du lavoir jusqu'au lavoir lui-même, et la rue du vieux four jusqu'à la venelle menant à la rue du presbytère (voir image ci-contre). Une première esquisse avait été faite lors de l'enquête publique liée à la procédure d'expropriation, mais il faut relancer cette réflexion pour répondre à plusieurs questions qui préoccupent les habitants, dont les riverains :

- Comment limiter la vitesse rue de l'église et la transformer en voie douce véhicules/piétons ?
- Comment maintenir des possibilités de stationnement tant pour les résidents que pour les accompagnant-e-s à l'abribus ?
- Quels revêtements choisir pour la chaussée et le sol de la halle ?
- Faut-il maintenir l'idée d'une fontaine et d'un filet d'eau à partir du captage et ce jusqu'au lavoir ?
- Comment protéger le poteau de la halle proche de l'intersection rue de l'Église et du Vieux Four ?
- Comment assurer l'éclairage extérieur de la halle ?

La concertation va donc reprendre sur ces différents points en s'appuyant sur l'expertise de Franck Buffeteau, architecte-urbaniste et d'Olivier Largeau, ingénieur VRD.



CAPTURE GOOGLE MAP DE LA PLACE DE LA FUTURE HALLE

DÉCORATIONS DE NOËL RÉDUCTION DE LA PÉRIODE D'ILLUMINATION



Un effort continu a été fait pour illuminer le bourg durant les fêtes de Noël (entrées du bourg, place et rue de l'église, place de la mairie, Église, route de Ménigoute). Toutefois, dans un souci d'économie, il a été décidé de réduire cette période d'illumination qui s'étagera de la mi-décembre au 10 janvier 2023. De même, les horaires de l'éclairage public ont été réduits de 7h du matin au lever du jour, et du coucher du soleil à 22h, horaires qui seront également ceux des illuminations de Noël.